

Demandes de permis

Vous remarquez une défectuosité de votre installation septique ? Vous agrandissez votre chalet ? **Contactez-nous pour connaître les étapes à suivre.**

Procurez-vous votre permis par courriel :

1. Règlements et formulaires disponibles sur le site internet de la MRC.
2. Envoyez votre demande et vos plans complets à : abolduc@matawinie.org
3. Une fois le permis émis, celui-ci vous sera envoyé par courriel.

Le paiement en ligne est disponible via votre institution financière ou via carte de crédit par téléphone.

Amélie Bolduc-Bourdeau
technicienne en urbanisme
abolduc@matawinie.org • poste 7089

Crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles. Pour en savoir davantage : www.bit.ly/3CteHrJ

Taux de taxation 2026



Pour connaître l'ensemble des taux de taxation en vigueur, consultez l'onglet **Territoire non organisé** du site internet

Pour toute question sur la taxation, contactez :

Véronick Beaulieu, technicienne comptable
vbeaulieu@matawinie.org • poste 7013

Service aux citoyens

Notre équipe est disponible pour vous rencontrer en personne ou en virtuel ! **Prenez rendez-vous** en téléphonant au : 450 834-5441 poste 7089

Vous êtes témoin d'un bris ou d'un problème qui nécessite une intervention immédiate? Faites-nous-en part.

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi ► 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi ► 8 h à 12 h, **FERMÉ** en après-midi
Samedi et dimanche ► **FERMÉ**

Gestion des matières résiduelles

Le calendrier de collectes est disponible sur notre site internet

Pour les questions liées à l'élimination des matières résiduelles dans votre secteur, contactez :

Pascal Ferland, conseiller en urbanisme
pferland@matawinie.org • poste 7035

Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales

La **subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales** vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales payables à la suite d'une hausse significative de la valeur de votre résidence.

Information : <https://bit.ly/3SsrTAZ>

Une équipe à votre service !

Isabelle Perreault | mairesse
prefet@matawinie.org • poste 7002

Judith Godin | directrice
jgodin@matawinie.org • poste 7032

Alexandre Mathieu-Vaugeois | directeur adjoint
amvaugeois@matawinie.org • poste 7038

Pascal Ferland | conseiller en urbanisme
pferland@matawinie.org • poste 7035

Amélie Bolduc-Bourdeau | technicienne en urbanisme
abolduc@matawinie.org • poste 7089

Arianne Sylvestre | adjointe administrative
asylvestre@matawinie.org • poste 7081

Marie-Ève Moreau | inspectrice
memoreau@matawinie.org • poste 7036

Daniel Gagné | inspecteur
dgagne@matawinie.org • poste 7036

William Pagé-Bienvenue | inspecteur
wpbienvenue@matawinie.org • poste 7019

Jonathan Simard | inspecteur
jsimard@matawinie.org • poste 7099

Service de taxation
vbeaulieu@matawinie.org • poste 7013

Service d'évaluation
evalu@matawinie.org • poste 7040

Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, 1re Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Téléphone: 450 834-5441
Sans frais : 1 800 264-5441

mrcmatawinie.org/tno



TERRITOIRE NON ORGANISÉ

Bulletin d'information 2026



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!
mrcmatawinie.org/tno

Nos orientations pour 2026



Poursuivre l'amélioration des communications citoyennes



Promouvoir les bonnes pratiques visant la protection de l'environnement



Bonifier les services de sécurité civile et de protection incendie

À venir en 2026

Réalisation de capsules d'information pour les utilisateurs du territoire :

- Fonctionnements et rôles du TNO
- Nouveaux arrivants en TNO

Journée d'information citoyenne

Quand : 28 mars 2026

Lieu : 3184, 1re Avenue, Rawdon, J0K 1S0

Plusieurs intervenants et la mairesse du TNO seront sur place pour répondre à vos questions.

- Règlementation du TNO
- Sécurité civile et incendie
- Voirie et chemins forestiers
- Cohabitation avec les opérations forestières
- Finances, taxation et transferts de baux

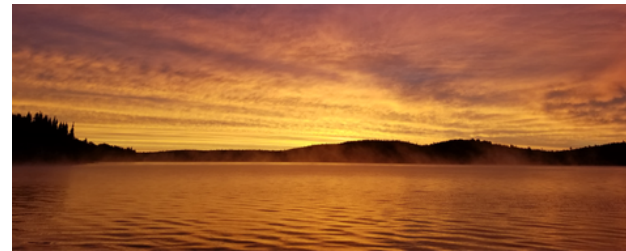
Vie citoyenne et réseau routier

Le **Territoire non organisé** (TNO) compte désormais plus de 10 000 km de chemins forestiers en terres publiques. La particularité majeure de ce vaste réseau est l'absence de taxation municipale pour son entretien, ce qui serait en pratique trop complexe à gérer sur le plan de l'équité.

Outre l'aide financière que peuvent apporter le TNO et la MRC pour maintenir et améliorer le réseau routier, il est primordial de souligner le travail mené par les bénévoles de l'ensemble de vos associations de lacs et de villégiateurs.

Ces derniers planifient et coordonnent les besoins et les réparations nécessaires pour assurer le maintien des accès routiers vers vos chalets. Sans leur contribution, la qualité de vos déplacements serait grandement affectée.

Encouragez et soutenez votre association !



Entretien des chemins forestiers

Destiné aux associations de villégiateurs, le **Programme d'amélioration des chemins en TNO** (PACT) peut couvrir jusqu'à 80 % des frais d'entretien ou de réparation d'urgence des chemins forestiers.

La politique du PACT sera bonifiée en 2026. Pour en savoir davantage sur la nouvelle politique du PACT, visitez le site internet.

L'appels de projets aura lieu à la fin de l'hiver 2026.

Pascal Ferland, conseiller en urbanisme
pferland@matawinie.org • poste 7035



Service incendie et sécurité civile




Il est important de rappeler que tout bâtiment principal doit être **pourvu d'un avertisseur de fumée et d'un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnels.**

Il est important de vérifier vos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone au moins une fois tous les 6 mois et de remplacer les piles si nécessaire.

Feux de forêt et interdiction de feu



Il est interdit d'allumer ou de maintenir allumé un feu en plein air ou de plaisance lorsqu'il y a un avis d'interdiction de feux émis par la SOPFEU.

Abonnez-vous à la page  de la MRC de Matawinie pour suivre les recommandations lors des périodes de sécheresse.

► facebook.com/MRCMatawinie

ABONNEMENT SOPFEU

Recevez automatiquement les communiqués émis par la SOPFEU, les indices de feu et les restrictions en vigueur en vous abonnant à l'adresse suivante :

www.sopfeu.qc.ca/abonnements

Destiné à tous les types d'utilisateurs du territoire public, le **Programme d'aménagement durable des forêts** (PADF) peut couvrir jusqu'à 75 % des travaux d'amélioration ou de réfection des chemins forestiers, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. **L'appel de projets aura lieu au printemps 2026.**

Arianne Sylvestre, adjointe administrative
asylvestre@matawinie.org • poste 7081

Pour plus d'information, visitez :
www.foretlanaudiere.org/financement/

Personnes vulnérables



Le ministère de la Sécurité publique (MSP) demande aux municipalités de maintenir un **registre des personnes vulnérables** (handicapées ou en perte d'autonomie physique ou mentale) sur son territoire.

Ce registre sera uniquement utilisé lors de situations d'urgence, comme des évacuations causées par des feux de forêt ou lors de prestations de services ambulanciers.

Si vous êtes une personne vulnérable ou êtes responsable de celle-ci, communiquez avec :

Arianne Sylvestre | adjointe administrative
asylvestre@matawinie.org • poste 7081



Opérations forestières sur les terres publiques

La **Table de gestion intégrée des ressources et du territoire** (Table GIRT) est une entité consultative qui réagit aux plans d'aménagement forestier intégré proposés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). C'est un lieu de concertation qui regroupe les représentants des utilisateurs du territoire forestier public.

Pour en savoir davantage sur le déroulement des activités d'aménagement forestier, abonnez-vous à notre infolettre au : www.foretlanaudiere.org

